

**FONDS D'AIDE AUX METIERS EN TENSION – SECTEUR
INDUSTRIE**

REGLEMENT D'INTERVENTION

ARTICLE 1 - PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le dispositif s'applique au territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB).

ARTICLE 2 - DURÉE DU DISPOSITIF

Le fonds d'aide aux métiers en tension dans le secteur de l'industrie s'applique pour une durée de **douze mois**, du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

Les entreprises sont limitées à **deux dossiers de demande d'accompagnement par an et chaque demande devra intervenir** à l'issue de sa période d'essai du bénéficiaire.

ARTICLE 3 – BÉNÉFICIAIRES

Les personnes bénéficiaires du dispositif « Métiers en tension – secteur industrie » sont susceptibles de percevoir la prime dans les conditions suivantes :

- La résidence principale du bénéficiaire doit être sur une des **communes de l'Agglo de Brive** au dépôt du dossier à l'issue de sa période d'essai ;
- L'emploi pourvu est situé dans un **établissement sur le territoire de l'Agglomération de Brive, siège social ou établissement secondaire** ;
- **Tout statut d'entreprise hors micro-entreprise** ;
- Le dernier diplôme obtenu est un diplôme de niveau 5 minimum soit un **bac + 2** (correspondant au titre de BTS, DUT) ;
- Le diplôme doit être obtenu dans les **dix années précédentes à la prise de poste** ;
- **Le contrat de travail doit être de deux années minimums** sous forme d'un CDD ou d'un CDI.

Sont **exclus** du dispositif :

- Toute personne ayant son dernier contrat de travail sur le territoire de la CABB.

ARTICLE 4 – EMPLOIS ELIGIBLES

Les emplois éligibles sont :

AUTOMATISMES – HYDRAULIQUE – PNEUMATIQUE

- Technicien en mécatronique
- Roboticien / automatique

CONTROLE – ESSAIS – MESURES

- Technicien contrôle
- Technicien d'essais
- Technicien de laboratoire d'analyse industrielle
- Technicien en métrologie
- Technicien photonique

DESSIN – ETUDES – CONCEPTION

- Designer industriel
- Dessinateur – projeteur (électricité – électronique- mécanique)
- Maquettiste mécanique

ELECTRICITE – ELECTROTECHNIQUE – ELECTRONIQUE

- Electricien domotique
- Electrotechnicien
- Technicien de tests en électronique
- Technicien en conception d'études et développement électronique
- Technicien installation et maintenance électronique

LOGISTIQUE – METHODES – GESTION DE PRODUCTION

- Technicien de production
- Technicien logistique
- Technicien méthodes

MAINTENANCE – REPARATION – SAV

- Technicien d'installation ou maintenance
- Technicien froid et climatisation

MATERIAUX COMPOSITES

- Technicien matériaux composites

USINAGE ET OUTILLAGE

- Technicien usinage

ARTICLE 5 – MODALITES D'INTERVENTION

5.1 Montant de la prime

Le montant de la prime s'élève à 2 500 €.

Elle sera versée en deux fois.

5.2. Modalités d'attribution et de versement

Le versement de la **prime initiale** interviendra sur présentation des pièces justificatives listées à l'article 5.4, et après publication de la décision d'attribution de subvention du Président de la CABB.

Le versement de la **prime complémentaire** interviendra à l'issue des deux ans sur présentation des pièces justificatives listées à l'article 5.5.

5.3. Contrôle et remboursement

En cas de départ anticipé, la collectivité doit être informée par l'entreprise. Une restitution de la prime par le bénéficiaire pourra être exigée par la collectivité au prorata du temps passé dans l'entreprise.

A l'issue des deux ans suivant l'attribution de la prime initiale, la collectivité s'engage à procéder (ou à faire procéder par ses partenaires) à un contrôle auprès des entreprises employeuses et des bénéficiaires. A cette occasion une évaluation du dispositif concerné sera menée.

5.4 Contenu du dossier de demande d'aide de la prime initiale

Le dossier de demande se compose des pièces justificatives suivantes :

- formulaire de demande initiale (cf. annexe 1)
- dernier contrat de travail
- contrat de travail actuel
- fiche de poste
- CV
- attestation de validation de la période d'essai
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB du salarié concerné

5.5 Contenu du dossier de demande d'aide de la prime complémentaire

Le dossier de demande se compose des pièces justificatives suivantes :

- formulaire de demande complémentaire (cf. annexe 2)
- attestation de l'employeur
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

ARTICLE 6 – PROCÉDURE D'INSTRUCTION

1. L'entreprise demandeuse établit un **1^{er} contact** avec le chargé de mission en charge du dispositif au sein de la Direction du développement économique de la CABB, afin d'étudier l'éligibilité avec le dispositif.
2. En cas de confirmation de cette éligibilité, le **dossier de demande d'aide** est directement transmis par courrier postal ou électronique au chargé de mission de la Direction du développement économique de la CABB.
3. La CABB s'assure de la bonne complétude du dossier et en informe l'entreprise concernée.
4. La CABB procède à l'**instruction du dossier de demande d'aide**.
5. La subvention sera accordée par Monsieur le Président de la CABB via une **décision d'attribution de subvention**.
6. La décision d'attribution de subvention, dûment signée par la Président de la CABB ou son représentant et légalisée, est **notifiée par courrier électronique au salarié bénéficiaire**.
7. Le **versement** interviendra à compter de la date de publication de la décision d'attribution de subvention.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

L'entreprise et le salarié bénéficiaire s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la CABB et de ses partenaires et le cas échéant, l'invite à toutes les opérations de communication liées à l'opération. Par ailleurs, ils pourront être sollicités par la CABB pour apporter son témoignage lors de réunions de sensibilisation et/ou d'opération de communication.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive se réserve la possibilité de modifier, par délibération, les modalités d'octroi et de versement de la prime.



ANNEXE 1

Fonds d'aide aux métiers en tension – Formulaire de demande DEMANDE INITIALE

Nom / Prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Dernier diplôme obtenu

Nom de l'entreprise employeuse

Adresse de l'entreprise

Intitulé du poste

Principales missions confiées

.....
.....

Date de prise de poste :

Type de contrat CDI CDD

Durée du contrat :

**Fonds d'aide aux métiers en tension – Formulaire de demande
DEMANDE INITIALE**

Je soussigné
déclare exactes les informations communiquées.

Par la présente, je m'engage à :

- intégrer l'entreprise mentionnée page 1 pour une durée minimale de **deux ans** ;
- à restituer à la collectivité le montant de la prime, en cas de départ anticipé de l'entreprise au prorata du temps passé dans l'entreprise ;
- à communiquer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive les éléments dont elle pourrait avoir besoin pour évaluer le dispositif ;
- à communiquer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, tout changement d'adresse.

Fait le

A.....

Signature,

précédée de la mention lu et approuvé

Formulaire à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive accompagné de :

- Contrat de travail actuel
- Dernier contrat de travail
- Fiche de poste
- CV
- Attestation de validation de la période d'essai
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB

Par courrier :

Agglo de Brive – Direction Développement Economique
10 avenue Général Leclerc Maréchal de France
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Par mail :

emilie.palus@territoires19.fr



ANNEXE 2

Fonds d'aide aux métiers en tension – Formulaire de demande DEMANDE COMPLEMENTAIRE

Nom / Prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Situation à l'issue des deux années passées en entreprise

- En emploi dans la même entreprise
- CDI
 - CDD, durée du contrat

- En emploi dans une autre entreprise
- CDI
 - CDD, durée du contrat

Nom de l'entreprise

Commune

- Sans emploi
- Autre

Fait le à

Nom, signature et cachet de l'entreprise,

Fonds d'aide aux métiers en tension – Formulaire de demande
DEMANDE COMPLEMENTAIRE

Je soussigné.....
déclare exactes les informations communiquées.

Par la présente, je m'engage à :

- conserver mon emploi au sein de l'entrepriseou justifier de l'intégration au sein d'une entreprise sur le territoire de CABB pour une **durée minimale d'un an**,
- à restituer à la collectivité le montant de la prime, en cas de départ anticipé de l'entreprise au prorata du temps passé,
- à communiquer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive les éléments dont elle pourrait avoir besoin pour évaluer le dispositif,
- à communiquer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, tout changement d'adresse.

Fait le
A.....

Signature du bénéficiaire,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Formulaire à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive accompagné de :

- Attestation de l'employeur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB

Par courrier :

Agglo de Brive – Direction Développement Economique
10 avenue Général Leclerc Maréchal de France
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Par mail :

emilie.palus@territoires19.fr